



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maëli DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maëli DIONG,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maëli DIONG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.24.042 - Motion pour les infirmières Asalée

Christian DUMAS expose :

Asalée est une association entre Médecins Généralistes et Infirmières déléguées à la santé publique en équipe de soins primaires au service du patient.

Plusieurs infirmières Asalée exercent au service de notre Métropole.

Asalée propose :

- une éducation thérapeutique personnalisée du patient fait par une infirmière en lien avec le médecin traitant
- au patient de s'approprier sa pathologie, et de devenir plus autonome et acteur.
- une amélioration de la prise en charge des patients grâce au dialogue et au suivi régulier

Les infirmières rencontrent en consultation les patients concernés par :

- le diabète et le pré-diabète
- les risques cardiovasculaires
- la BPCO ou l'asthme
- les troubles du sommeil

Elles font également :

- le repérage des troubles cognitifs
- le dépistage précoce et l'accompagnement de l'enfant et adolescent en surpoids
- l'accompagnement au sevrage tabagique

De plus, elles participent aux campagnes collectives de dépistage de certains cancers (mammographies, frottis col de l'utérus, et dépistage du cancer colorectal).

A Ingré une infirmière exerce au Centre Médical de Santé. Elle travaille en partenariat avec les médecins salariés et libéraux.

Ce dispositif est une réelle réussite dans la mesure où il permet de faciliter le parcours de soin des patients tout en faisant gagner du temps au médecin.

Ce dispositif, financé en quasi-totalité par la CNAM est en danger. En effet, la CNAM a acté la fin du financement des loyers pour l'hébergement des professionnels Asalée.

Par ailleurs, les financements sont assurés avec retard, ce qui ne permet pas d'honorer le salaire des infirmières à date régulière.

Dans un contexte de difficulté d'accès aux soins, ce dispositif est primordial.

Par cette motion, le Conseil Municipal d'Ingré réitère son attachement à ce dispositif et demande à la CNAM, à l'ARS et aux autorités de l'État de poursuivre la participation financière à ce dispositif.

La copie de cette motion sera adressée à la CNAM, à la CPAM du Loiret, à l'ARS, à Madame la Préfète de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret, au Président du Conseil de l'Ordre des médecins du Loiret et à Madame la Ministre de la Santé.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 MARS 2024**

Publication le : **28 MARS 2024**

Notification le : **28 MARS 2024**

Le Maire
Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_042
Objet :	Motion pour les infirmières Asalée
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.4 - Voeux et motions
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_042-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_042-DE-1-1_0.xml	text/xml	854 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.042 - AG - Motion pour les infirmières Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_042-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	314.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 15h32min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 15h33min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 15h36min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h36min40s	Reçu par le MI le 2024-03-28